



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : /</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 30 MARS 2023 Publiée, le 03 MARS 2023 Notifiée, le _____	
Délibération n°23.2.17	<u>VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT</u> Marché de PATA et PAVC 2023 – Approbation du DCE et autorisation du Maire à signer le marché

Madame le Maire expose au Conseil, que conformément au BP 2023, il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) préalable à la réalisation du point à temps automatique (PATA) et du programme d'aménagement et d'entretien de la voirie commune (PAVC).

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été préparé par les services Communaux et sera transmis à la publicité en fin de semaine 13, pour une réception des offres fin de semaine 16.

Le DCE prévoit une décomposition en deux lots :

- **Lot 1 – PATA :**
 - o Le tonnage prévu est de 35 tonnes répartis sur l'ensemble de la Commune.
 - o Le montant estimatif est de 33 000€HT.
 - o L'analyse des offres se fera à 70% pour le prix et 30% pour la valeur technique.
- **Lot 2 – PAVC :**
 - o **Le linéaire prévu est réparti sur l'ensemble de la Commune, avec une tranche ferme de 7264 mètres et une tranche conditionnelle de 1372 mètres.**
 - o **Le montant estimatif est de 100 000€.**
 - o **L'analyse des offres se fera à 70% pour le prix et 30% pour la valeur technique.**

Les prestations devront débiter, pour les deux lots, semaine 21.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises pour le marché de PATA et PAVC 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de PATA et PAVC pour l'année 2023 avec les entreprises attributaires, après analyse des offres, pour les lots 1 et 2.

Pour extrait conforme au registre »

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance**

